
Adresse de la société populaire de Nevers invitant la Convention à poursuivre la guerre, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nevers invitant la Convention à poursuivre la guerre, lors de la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 369-370;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32362_t1_0369_0000_10

Fichier pdf généré le 15/05/2023

18

La société populaire de la commune de Fréjus, département du Var, invite la Convention nationale à continuer les travaux, et annonce que cette commune a envoyé aux représentants du peuple à Marseille 117 livres 5 onces d'argenterie des églises, 31 quintaux de fer et 88 quintaux de métal de cloches. Elle annonce de plus qu'elle a donné, pour les défenseurs de la patrie, 239 chemises, 37 paires de bas et autres effets, et 147 liv. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Fréjus, 11 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Le bruit de nos succès et de nos triomphes sur les despotes coalisés a retenti d'un pôle à l'autre, le midi vient de vomir de son sein tout ce qu'il contenoit d'impur, la vengeance nationale nous a purgé des traîtres et perfides toulonnais indignes de vivre et d'exister sur le sol de la liberté, les vils satellites qui ont pu s'échapper à la hâte, à la valeur de nos braves sans culottes ont cherché leur salut sur l'élément où ils ont exercé leurs pirateries, mais la mer n'a pas même pu supporter un poids qui la surchargeait, elle en a rejeté un grand nombre de son sein dont les cadavres ont flotté et flottent encore sur nos rivages, parcequ'elle ne souffre rien d'impur, les hommes et les éléments sont d'accord pour achever de détruire les tyrans despotes et leurs satellites. C'est de la Ste Montagne que sont partis les premiers foudres qui ont écrasé, et qui anéantiront enfin les ennemis de notre liberté.

Continuez, braves représentants, vos travaux glorieux, la race présente vous couronne de lauriers, et la race future vous comblera de bénédictions; quitter votre poste serait une calamité publique, restez-y pour commencer vos travaux, et rendre à la république la paix et le bonheur.

La Société populaire de la commune de Fréjus, électrisée par le plus pur patriotisme, vient de partager la joie de la république, elle vous fait part de la fête civique qui a eu lieu le 30 nivôse, à laquelle tous les corps constitués ont assisté, ainsi que le bataillon des chasseurs révolutionnaires du Midi, dont nous vous adressons les détails, puissent les sentiments républicains que nous avons manifestés, pénétrer tous les lieux, passer dans les générations les plus reculées, et affermir partout l'empire de la liberté.

Nous vous adressons en même temps les états de l'argenterie, fers, cuivre, etc., qui sont le produit des églises de Fréjus, ainsi que l'état des dons en chemises, bas, souliers, faits par la Société populaire aux braves défenseurs de la patrie.

SUYER (présid.), SIGULA, DÉMOIS, CHEUNET (secrét.), MARTIN, ROUX, FOUQUET, DOZE.

(1) P.V., XXXII, 166. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl.); C. Eg., n° 555; M.U., XXXVII, 90; Ann. patr., n° 419; J. Sablier, n° 1159; C. univ., 7 vent.

(2) C 293, pl. 962, p. 8. Etat des dons (p. 9).

CEGIEZ, COQUILLAT, COLLE (secrét.), CHABERT, RAVEL, ROLLAND, LÉOCARD, AUGERY, MAURIN, LAUVANS, MARTEL cadet, AUDIEZ, REYBAUD fils.

19

La commune de Courtenay, district de Montargis, félicite la Convention nationale sur les travaux, et lui fait part qu'elle a déposé au district, en dons patriotiques, 120 marcs en or et argent, 1867 livres de cuivre, 96 livres de fer, 158 chemises, un habit uniforme, 44 paires de souliers et autres effets. Cette commune et la société populaire demandent que les ministres du culte catholique ne soient plus salariés par la nation à compter du premier nivôse dernier.

Mention honorable des dons, insertion au bulletin et renvoi pour la demande au comité des finances (1).

20

L'administration du district de Montargis informe la Convention nationale qu'elle a envoyé à la monnaie 1662 marcs d'argent, 780 marcs de galon, des grenats, des pierres fines, des diamans et de l'or; et aux arsenaux de la nation, 147,268 livres de fer, 125,352 livres de métal de cloches, 3,140 liv. de cuivre argenté, 8,303 livres de cuivre jaune et rouge, et 35,760 livres de plomb; qu'elle va encore envoyer à la monnaie 750 marcs d'argenterie, 230 marcs de galons d'or des dépouilles enlevées à la superstition, et que la vente des domaines nationaux dans ce district, jusqu'au mois de pluviôse a produit 3,500,000 liv. (Applaudissements.)

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

21

La société populaire de Nevers applaudit aux dispositions qui tendent à frapper d'anathème tout individu qui, dans ce moment, auroit la lâcheté de demander la paix. C'est sur le tombeau des rois, dit cette société, que l'acte doit en être dressé.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de salut public (3).

[Nevers, 9 pluv. II] (4)

« Législateurs,

La société des Sans-culottes de Nevers a vivement applaudi à l'énergique proposition que Barrère vous a faite au nom du Comité de Salut

(1) P.V., XXXII, 166. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl.); C. univ., 7 vent.; Ann. patr., n° 419; J. Sablier, n° 1159; M.U., XXXVII, 90; C. Eg., n° 555.

(2) P.V., XXXII, 166. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl.); M.U., XXXVII, 90; C. univ., 7 vent.; J. Sablier, n° 1159; Ann. patr., n° 419; C. Eg., n° 555.

(3) P.V., XXXII, 167. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl.).

(4) C 357, pl. 1892¹¹, p. 38. Résumé pour le p.-v (p. 37).

public : de ne vouloir aucunement entendre parler de paix, et de lancer l'anathème national contre tout individu qui dans ce moment aurait la lâcheté de la demander. En effet, les français, après avoir étonné l'univers en déployant le caractère du républicanisme le plus fier, termineraient leur gloire d'une étrange manière, s'ils s'abaissaient au point de capituler avec de vils despotes; et certes, on peut le dire, l'acte de capitulation quelque avantageux qu'il puisse être pour nous, étant revêtu des noms exécrables des tirans, par cette seule raison mériterait d'être mis en pièce et haché avec le glaive de la liberté. Des hommes libres ne peuvent et ne doivent contracter qu'avec des hommes libres, et si nous consentons la paix, ce n'est que sur le tombeau des rois de l'Europe que nous en dresserons l'acte authentique; et pour le signer, il ne nous faut d'autre plume que l'épée exterminatrice des tirans et d'autre encre que le sang de ces monstres du genre humain.

Guerre guerre aux tirans, paix aux chaumières.

Vive la République, Vive la Montagne.»

AIRIAUD (*présid.*), GOUENNE (*secrét.*).

22

La société populaire du canton de Blasimont, district de la Réole, annonce à la Convention nationale qu'elle a monté et équipé un cavalier qui va partir, et qu'elle a donné pour les volontaires de la République 600, chemises et autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au ministre de la guerre (1).

23

Les administrateurs du département de l'Oise félicitent la Convention nationale sur les travaux, et sur le décret qui rend la liberté aux hommes de couleur. Ils l'invitent à rester à son poste et à regarder comme traîtres ceux qui parleront, dans ce moment, de paix ou de trêve.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

24

La commune de Générac instruit la Convention nationale qu'elle a donné les dépouilles de son église, et, de plus, 151 chemises neuves, un drap, 8 couvertures de laine. Tous les habitants de cette commune sont prêts à faire d'aussi bon cœur le sacrifice de leur vie.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXXII, 167. Bⁱⁿ, 5 vent.; *Mon.*, XIX, 552; C. univ., 7 vent.

(2) P.V., XXXII, 167, Bⁱⁿ, 5 vent.

(3) P.V., XXXII, 157. Bⁱⁿ, 5 vent.

[Générac, 8 niv. II] (1)

« Citoyen président,

D'après l'invitation que nous a fait à ce sujet le Procureur syndic de notre district de Nîmes, nous avons rendu à la Patrie les effets de notre église. Sans nous arrêter à la différence des cultes, nous nous réunissons tous dans notre commune à croire en un Dieu bienfaisant. Nous l'aimons dans chacun de nos frères, nous l'imitons dans ses bienfaits, nous l'honorons dans la vertu, nous le servons en servant la Patrie. Nous lui obéissons en obéissant à la loi, et nous le respectons dans les Législateurs dont vous présidez l'Assemblée.

Nous avons joint à notre offrande et en pur don, pour nos braves défenseurs, 151 chemises neuves, ou comme neuves un drap de lit, 8 couvertures de laine, etc. etc.

Si la Patrie le demande et si la Convention l'ordonne, nous lui faisons d'aussi bon cœur le sacrifice de notre vie. Vive la Nation! Vive la Convention! S. et F.»

J. REZISTEL (*maire*), ROUX (*off. mun.*), AMPHOUX (*off. mun.*), LONDES (*notable*), F. PEIROUX (*notable*), J. MASSEBOEUF (*notable*), J. FEVAUD (*off. mun.*), BRUND (*notable*), David ROUX (*greffier*).

25

La société populaire et la municipalité de Tullins, district de Saint Marcellin, invitent la Convention nationale à rester à son poste, et annoncent qu'il a été ouvert une souscription pour les frais de la guerre, laquelle a déjà produit 1,132 liv., dont 168 liv. 15 s. en numéraire, et de plus un marc 5 onces et demie de bijoux d'argent, et 6 deniers 21 grains en bijoux d'or. La même commune annonce qu'elle envoie en don patriotique 57 marcs d'argent provenant de son église, et que cet exemple a été suivi par les communes de Cras, Morette et Saint-Paul d'Iseau.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

26

La société populaire de Forcalquier fait part de la fête qui a été célébrée dans cette commune, à l'occasion de la reprise de l'infame Toulon. Elle invite la Convention à décréter que le ministre ne pourra envoyer près les armées que des officiers de santé, patriotes et instruits, préalablement indiqués par les sociétés populaires.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au ministre de la guerre (3).

(1) C 293, pl. 962, p. 7.

(2) P.V., XXXII, 167-168. Bⁱⁿ, 5 vent.; *M.U.*, XXXVII, 90; C. Eg., n° 555; *Ann. patr.*, n° 419; *J. Sablier*, n° 1159; C. univ., 7 vent.

(3) P.V., XXXII, 168. Bⁱⁿ, 5 vent. (suppl¹).